



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de la prévention
des risques**

La Défense, le 16/09/2025

*Service des risques technologiques
Sous-direction des risques accidentels*

**Le directeur général de la prévention des
risques**

à

Vos réf. : MTE-BEARI-2025-007

Affaire suivie par : Aurélien GAY

aurelien.gay@developpement-durable.gouv.fr

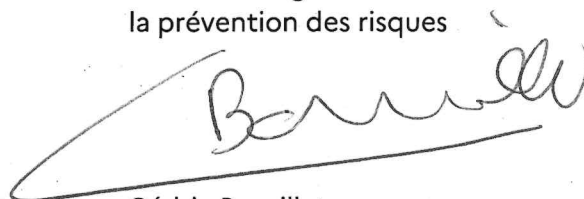
Monsieur le directeur du BEA-RI

Objet : Réponse à la recommandation formulée par le BEA-RI à l'attention de l'autorité réglementaire

Par courriel en date du 08 août 2025, vous m'avez adressé le rapport définitif de l'enquête technique menée par le BEA-RI à la suite de l'accident survenu le 26 septembre 2024 sur l'installation de la société Raffinerie du Midi sur la commune de Dijon (21).

Vous trouverez en annexe au présent courrier les suites que la DGPR a données à la recommandation que vous avez formulée à son attention.

Le directeur général de
la prévention des risques



Cédric Bourillet

Annexe 1 : Accident survenu le 26 septembre 2024 sur l'installation de la société Raffinerie du Midi sur la commune de Dijon (21).

| Recommandation du BEA-RI | Réponse DGPR |
|---|--|
| Diffuser le rapport d'enquête auprès du réseau des correspondants "Liquides inflammables" et notamment l'enseignement de sécurité sur la présence des caissons de flottaison étanches équipant des écrans flottants dans les réservoirs à toit fixe | La recommandation a été mise en œuvre : la DGPR a transmis le rapport aux correspondants "liquides inflammables" des DREAL le 8 août 2025. |